

LA VIE DU VILLAGE

Conseil municipal séance ordinaire du jeudi 27 juin 2019



Présents : M. DUCHATEAU Francis, Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. ELOY Christian, M. BRUNEAU Sébastien, M. RIFAUT Pascal, Mme PORCHER Marie-Laure, M. CHAUVIGNY Alain, M. LOUIS Éric, Mme DESPREZ Edwige, Mme CRASSON Sybille, Mme ZYLA Sophie.

Absents avec pouvoir :

M. RICHETIN Guy pouvoir à M. DUCHATEAU Francis

Absents :

M. ALLIX Sébastien, Mme FOUGNIES Annick

ORDRE DU JOUR :

- 1 Informations diverses
- 2 Pour Délibérations
- 3 Décisions

1 Les informations diverses

ÉCOLE

Les enfants se sont mis à l'heure du cirque et présenté un spectacle dans le cadre du projet pédagogique, le mardi 28 mai qui a ravi tout le monde.

Suite à des demandes de mutations, une nouvelle équipe d'enseignants sera présente à la rentrée à l'école du Cormier. La fermeture conditionnelle d'une classe à l'école du Cormier a été levée et sera confirmée en septembre si l'effectif est suffisant.

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE :

ID 77 – Groupement d'intérêt public (accompagnement des territoires dans la réalisation de leurs projets)

Cette plateforme d'Ingénierie Départementale ID77, propose gratuitement des accompagnements, des conseils, des appuis techniques et toutes autres ressources susceptibles de nous être utile. Nous avons dans un premier temps envoyé une lettre d'intention d'adhérer il est demandé maintenant de prendre une délibération.

AMRF (Association des Maires Ruraux de France)

Monsieur François DEYSSON, Maire de Villecerf a été élu lors de la dernière assemblée, Président de l'AMRF, il succède à Monsieur Jacques DROUHIN qui est à l'origine de la création de l'association des maires ruraux de Seine et Marne.

EQUIMETH

Pour compléter le dossier EQUIMETH, une copie de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une unité de méthanisation exploitée par la société EQUIMETH sur la commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE associée à un plan d'épandage est disponible et consultable.

SDESM :

Nous a fait parvenir son rapport d'inventaire sur l'éclairage public 2019. Nous informe de l'adhésion des communes de BOIS-LE-ROI et BOURRON MARLOTTE Nous avons pris rang dans le programme du SDESM pour le remplacement par des LEDs de certains points lumineux.

VAVIGRAN

L'association VA.VI.GRAN ENVIRONNEMENT a été dissoute faute d'activité depuis 2014 et de non-perception des cotisations auprès des membres depuis 2013. L'actif de l'association a donc été réparti à parts égales entre tous les membres et la commune vient donc de percevoir un chèque de 3 832.00 €.

Moret Seine et Loing

GIP 77 (Gens du voyage) : la communauté de communes de Moret Seine et Loing a adhéré au groupement d'intérêt public relative aux gens du voyage. Un arrêté a été pris pour interdire le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage en dehors de l'aire d'accueil intercommunale de Moret Seine et Loing. L'équipe de l'office de tourisme lance un groupe de travail sur la « création de chemins de randonnée cyclable » avec un première réunion s'est tenue le 28 juin.

Moret Loing et Orvanne :

informe qu'une nouvelle délibération a été prise concernant l'arrêt du projet de Plan Local Urbanisme (PLU de la commune de Moret Loing et Orvanne (Moret sur Loing, Ecuelles, Episy, Montarlot)

COMMISSARIATS DU SUD 77

Les élus se mobilisent et appellent à signer une pétition afin de dire non au projet de fermeture des commissariats des communes principales du Sud Seine-et-Marne. D'autres actions seront menées.

Une réunion publique a été organisée le 20 juin sur les fondamentaux et gestes de base sur les risques durant la période estivale, sur les comportements anormaux, les fraudes, les démarchages..... De nombreux participants ont répondu présent et la réunion très interactive a été constructive. Police du quotidien : une première réunion s'est tenue le 28 juin et a permis de recenser les problématiques de vie courante.

DEPARTEMENT - PHYTOSANITAIRE

Le département encourage les communes à ne plus utiliser de pesticides. La commune a reçu le trophée Zéro phyt'eau, récompense faite au sein des diverses communes du secteur ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires. Ville Saint Jacques s'est engagé dans la démarche en 2009 et a éradiqué les pesticides en 2015.

CONSEIL REGIONAL

La loi « NOTRe » a rendu obligatoire l'élaboration de plans de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et attribué la compétence de planification aux Conseils Régionaux. Avec le lancement d'une enquête publique du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Ile de France, du 18 juin au 18 juillet.

Pour Délibérations

19-2019 : Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77

Le département de Seine-et-Marne a constitué un groupement d'intérêt public (GIP), pour faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en ingénierie.

Le conseil municipal **décide** : **d'adhérer** au Groupement d'intérêt public « ID77 » ; **d'approuver** la convention ; **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; **de désigner** Monsieur le Maire comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générales du GIP « ID77 ».

18-2019 : DM N° 1 du budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2019 de la commune pour procéder à des ajustements comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :

R002 excédent de fonctionnement reporté (exercice 2017) + 45 175.06 €

Dépenses :

615231 (voiries) - 45 175.06 €

Section d'Investissement :

Recettes

Compte 2152 (Installations de voirie) – opération 10001 (voiries) + 3000.00 €

Dépenses

Compte 21538 (Autres réseaux) – opération n°18 (éclairage public)- 3 000.00 €

Le conseil municipal décide de modifier le budget primitif 2019.

17-2019 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que l'agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de deuxième classe. Le conseil municipal **décide** cette création de poste.

20-2019 : Composition du conseil communautaire de la communauté de communes MORET SEINE & LOING

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire de la communauté de Communes MORET SEINE & LOING sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Maire indique au conseil municipal qu'un accord local a été conclu, entre les communes membres de MORET SEINE & LOING, fixant à **50** le nombre de sièges du conseil communautaire, dont 1 siège pour la commune.

Total des sièges répartis : **50**

Le conseil Municipal : Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou des représentés, **décide** de fixer, à compter du prochain renouvellement général de 2020, à **50** le nombre de sièges du conseil communautaire de MORET SEINE & LOING.

21-2019 : Demande d'un fonds de concours

Il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour trois opérations

- dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village
- dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite (Ad'ap) réaménager une porte adaptée
- dans le cadre réfection de bâtiments communaux installation d'un volet roulant à la mairie

Le conseil Municipal : Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou des représentés : **décide** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing en vue de participer au financement de

- **la sécurisation de la traversée du village** : Voiries, stationnement, sente piétonne, miroirs, plots routiers (catadioptrés)
- **des Bâtiments communaux accessibilité des bâtiments** : Porte adaptée aux personnes à mobilité réduite, rampe accessibilité commerce
- **la Réfection de bâtiments communaux** : installation d'un volet roulant à la mairie

Le montant total du programme est de 9 053 € auto-financé par la commune sans bénéficier de subventions.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours pour les opérations demandées et tout acte afférant à cette demande.

Décision : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le Plan Local d'urbanisme en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2008

La présente décision vise à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU. La modification porte :

- La mise en conformité avec la loi ALUR (suppression du COS)
- La mise en conformité avec l'ordonnance 2011-1539 du 16 novembre 2011 (suppression expression de SHON et de les remplacer par les mots surface de plancher
- La correction d'une erreur matérielle permettant la mise en valeur des espaces naturels tant par des opérateurs publics (le PLU le permettant déjà) que par des opérateurs privés dans la zone Nb.

Le conseil municipal :

prend connaissance de la note de présentation du projet de modification simplifiée du PLU et du règlement du PLU modifiée comme suit : Le règlement sera le seul document modifié.

décide

- de lancer la procédure de modification proprement dite,
- de notifier le projet aux personnes publiques associées (Présidents de région Ile de France, du conseil départemental, de la CCMSL, du SMEP chargé du suivi du SCOT) pour avis du 15 juillet au 15 septembre inclus.
- de mettre à disposition du public le projet selon un mode de consultation en mairie du 16 septembre au 15 octobre 2019.

Un bilan sera dressé à l'issue de cette concertation (Personnes Publiques Associées et habitants) présenté par le Maire au conseil et adopté par délibération motivée.

ACTUALITES & INFORMATIONS

CONCOURS PHOTO

La communauté de communes Moret Seine & Loing organise en partenariat avec le Club des amateurs photographes de Champagne-sur-Seine (CAPC) et Atelier Yapafoto de Ville-Saint-Jacques un concours photographique, libre et gratuit pour les habitants du territoire MSL.

Le concours se déroulera du 1er juillet au 1er octobre 2019

Thème : « **Ma ville, mon village** »

La photo doit représenter un endroit, paysage, monument, lieu, bien identifiable d'une ville ou d'un village de la communauté de communes Moret Seine & Loing en couleur ou en monochrome.

Résultats et remise des prix :

Les lauréats seront informés lors du vernissage du 30 novembre 2019.

- Prix de la jeunesse (jusqu'à 18 ans)
- Prix de la communauté de communes (à partir de 18 ans)

Dotés chacun d'eux d'un appareil photo numérique.

Retrouvez le règlement complet sur le site :

www.ccmsl.fr

Renseignements au Service Culture :

culture@ccmsl.com ou 01 64 70 62 52



ENQUÊTE

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 27 juin au 20 juillet 2019, une enquête sur les Loyers et les Charges.

L'enquête a pour objectifs d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des Prix de la Consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger, Madame Edwige Duchêne, prendra contact avec certains d'entre vous.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Plan régional de prévention et de gestion des déchets : participez à l'enquête publique !

Produire moins de déchets et mieux les valoriser sont des défis quotidiens des Franciliens.

Pour agir efficacement, la Région Île-de-France a élaboré un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Du 18 juin au 18 juillet, informez-vous sur le projet et donnez votre avis.

À travers l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),

la Région Île-de-France définit des objectifs et des actions à mener, pour réduire les déchets et augmenter leur valorisation, projet partagé avec les acteurs franciliens et tenant compte des spécificités du territoire.

Une enquête publique pour recueillir l'avis des Franciliens.



Une enquête publique pour recueillir l'avis des Franciliens

Une nouvelle étape est franchie avec l'enquête publique qui se déroulera du **18 juin au 18 juillet 2019**, afin que les Franciliens puissent s'exprimer sur le projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Pendant la durée de cette enquête, une commission d'enquête indépendante s'assure de la bonne organisation de la procédure, veille à la bonne information du public et recueille les observations, notamment lors des permanences.

À l'issue de cette enquête, la Commission d'enquête rédige un rapport dans lequel elle donne un avis motivé (favorable, favorable avec réserves ou défavorable). Le PRPGD et son rapport environnemental seront ensuite approuvés définitivement par le Conseil régional.

Cette enquête est également dématérialisée et il est ainsi possible de consulter le dossier et donner son avis en ligne sur le site internet suivant : www.iledefrance.fr/plandechets

Comité des fêtes de Ville-Saint-Jacques : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13/05/2019

Ordre du jour : Election d'un nouveau bureau suite aux démissions des membres sortants

L'ancien président Monsieur Sébastien Porcher remercie son équipe pour leur dévouement ainsi que les membres actifs depuis de longues années. Monsieur Sébastien Porcher a donné des explications sur les démissions et il rappelle qu'il souhaite la continuité de l'association avec un nouveau bureau élu.

ELECTIONS Le nouveau bureau est élu à la majorité. Après délibération à huit clos, le bureau est composé comme suit :

Président : M. DESPREZ Maxime Secrétaire : Mme TUZI Sophie Trésorière : Mme KLEIN Anne-Sophie

PRESENTATION DES MANIFESTATIONS A VENIR

- fête de la musique..... 22 juin 2019
- fête nationale..... 13 juillet 2019
- brocante..... date à définir
- marché de Noël..... date et horaires à définir (nocturne a été évoqué)

PROPOSITIONS SOUMISES PAR LE NOUVEAU BUREAU

- galette des rois
- tournoi de pétanque
- soirées à thèmes (moules frites, country, cabaret.....)
- tournoi de jeux de cartes dans la salle des fêtes

Trophée ZÉRO PHYT'Eau

Notre commune récompensée

Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des espaces publics de notre commune.

Pour cela, nous avons dû modifier en profondeur nos pratiques d'entretien et repenser la place de la végétation spontanée sur nos espaces.

Cette démarche a été récompensée par la remise du trophée « ZÉRO PHYT'Eau » par un jury associant le Département, l'association AQUI'Brie, et Seine-et-Marne Environnement.

Pourquoi arrêter d'utiliser les produits phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides, ils sont utilisés pour :

- lutter contre les espèces végétales concurrentes ou indésirables : **les herbicides**
- lutter contre les insectes nuisibles : **les insecticides**
- lutter contre les champignons parasites : **les fongicides**

Ils sont utilisés par les agriculteurs, mais aussi par les collectivités, les gestionnaires des infrastructures de transport (routes, réseau ferroviaire...), les jardiniers amateurs...

- Ces produits sont **dangereux pour la santé** ; souvent classés nocifs ou irritants, ils peuvent entraîner des maladies graves en cas d'exposition prolongée (effets cancérigènes, maladie de Parkinson...)
- Leur utilisation entraîne une **pollution des cours d'eau, des nappes phréatiques, du sol et de l'air**.
- La pollution de la ressource en eau par les produits phytosanitaires entraîne des **coûts de traitement importants pour rendre l'eau potable**.
- Les produits phytosanitaires ne détruisent pas seulement les organismes (plantes, insectes...) ciblés. Ils **sont nocifs pour la faune et la flore** de façon générale (abeilles et autres insectes « utiles », vers de terre et microorganismes du sol, poissons et faune aquatique...). Ils nuisent à la biodiversité.
- L'utilisation répétée des herbicides peut entraîner la **sélection de plantes de plus en plus résistantes à ces produits**.

MA commune... ... a été récompensée par :

TROPHÉE ZÉRO PHYT'EAU
DÉPARTEMENT SEINE & MARNE

Le Trophée «Zéro Phyt'eau»
Le Département de Seine-et-Marne encourage les collectivités qui n'utilisent aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de leurs espaces publics

Stopper l'usage des produits phytosanitaires contribue à :

- ▶ économiser la ressource en eau
- ▶ préserver ma santé
- ▶ préserver la qualité de l'eau
- ▶ sauvegarder la biodiversité

Économiser notre eau | Protéger notre santé | Préserver la qualité de notre eau | Sauvegarder la biodiversité

SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT | AQUI'Brie | SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT

